

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1862

13 août 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. | 89343 | SOGEROUTE, société générale de génie civil | 89335 |
| Agence Immobilière Toussaint Abby S.à r.l. | 89365 | Solvadis Holding S.à r.l. | 89337 |
| Amadecin S.à r.l. | 89365 | Solvadis Holding S.à r.l. | 89337 |
| Blue Holding Luxembourg S.à r.l. | 89341 | SOMA Lux SPV S.à r.l. | 89337 |
| Caladan SPF, S.A. | 89349 | Sun Life S.à r.l. | 89338 |
| Cd Project S.à r.l. | 89373 | Sutter International Group S.A. | 89369 |
| C & L Investments S.A. | 89358 | Sutter International Group S.C.A. | 89369 |
| Corado S.A. | 89341 | Sylan S.A., SPF | 89338 |
| Ecoculture | 89336 | Tac O Tac | 89340 |
| ETS Demestre Sàrl | 89330 | Tatanka S.A. | 89340 |
| Europa Iron S.à r.l. | 89364 | Tectone S.à r.l. | 89356 |
| Gentiannes S.A. | 89337 | Templar S.A. | 89340 |
| GM Finance Group S.A. | 89373 | Thomson Reuters Finance S.A. | 89348 |
| Horizon Real Estate S.A. | 89331 | Thomson Reuters Holdings S.A. | 89357 |
| I.I.C. International Investments Company S.A. | 89352 | Thor 2 S.A. | 89359 |
| Ludo S.A. | 89339 | Timber Opportunities S.à r.l. | 89338 |
| Marbrerie Mosar S.à r.l. | 89333 | Tojewa SA | 89339 |
| ML Infrastructure Holdings S.à r.l. | 89372 | Traidco s. à r.l. | 89357 |
| Münzbach Norco S.à r.l. | 89338 | Treat Investment S.A. | 89358 |
| Panama Luxco S.à r.l. | 89359 | Unirack Western Group S.A. | 89358 |
| Peters-Sports S.à r.l. | 89334 | United Cashmere S.A. | 89359 |
| Polarsun Holding S.A. | 89340 | Vam Funds (Lux) | 89363 |
| Proton Diffusion Sàrl | 89335 | Versailles III | 89363 |
| Reinhausen Luxembourg S.A. | 89348 | Wigre S.A. | 89363 |
| SACAP S.A. | 89364 | Würzburg Estates S.A. | 89364 |
| S&H Holding S.A. | 89343 | Xansa S.A. | 89364 |
| Société Luxembourgeoise des Transports Helminger | 89333 | Yin Yang, s.à r.l. | 89365 |
| Sodeve S.A. | 89335 | Zenners S.à r.l. | 89372 |
| SOF-VII European Holdings I, S.à r.l. | 89330 | Zork S.A. | 89372 |
| | | Zuppardo | 89376 |
| | | Zuppardo | 89376 |

SOF-VII European Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086388/11.

(110096879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

ETS Demestre Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 151.020.

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Josué DEMESTRE, peintre, né à Ambilly/Haute-Savoie (France), le 27 février 1969, demeurant à F-67450 Lamperthein, 23B, rue Principale;

2.- Antonio DEMESTRE, couvreur, né à Toulouse/Haute-Garonne (France), le 27 juillet 1988, demeurant à F-67450 Lamperthein, 23B, rue Principale;

3.- Jeson DEMESTRE, peintre, né à Lyon/Rhône (France), le 3 février 1993, demeurant à F-67450 Lamperthein, 23B, rue Principale.

Seuls associés de ETS DEMESTRE SARL avec siège à L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle "Le 2000", inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151.020, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 7 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 482 du 5 mars 2010.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Livange à Dudelange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant (a) la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Demestre, Demestre, Demestre et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 30 mai 2011. Relation EAC/2011/7133. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Thoma.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 8 Juin 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011088793/43.

(110099361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Horizon Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.161.

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HORIZON REAL ESTATE S.A." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 107161 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} avril 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 804 du 13 août 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rachel UHL, prénommée.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
2. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.
3. Fixation du siège social à Viale Premuda, 46, I-20129 Milan, Italie;
4. Modification de la dénomination sociale en "HORIZON REAL ESTATE S.r.l.".
5. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
7. Nomination d'un administrateur unique;
8. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
9. Effet juridique relative aux résolutions prises.
10. Mandat à donner à Mr Giuseppe CERATI aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien afin de confirmer le transfert de siège et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.
11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 15 avril 2011 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Viale Premuda, 46, I-20129 Milan, Italie, c/o Lombard Consulting.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "HORIZON REAL ESTATE S.r.l."

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Giuseppe CERATI, né le 15 mai 1962 à Parma, Italie, et résident à Parma, Via Abbeveratoia 63/a, Italie lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

Huitième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 8 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Neuvième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Giuseppe CERATI, préqualifié - aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18601. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011080041/104.

(110088668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Société Luxembourgeoise des Transports Helminger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1B, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 8.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086386/10.

(110097213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Marbrerie Mosar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4559 Differdange, Um Bau.

R.C.S. Luxembourg B 68.755.

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

- Monsieur Jean-François MOSAR, maître-marbrier, né à Nancy, France, le 19 août 1961 (Matricule 1961 0819 314), demeurant à L-4539 Obercorn, 9, rue Duchscher.

Lequel comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MARBRERIE MOSAR S.à r.l., avec siège social à L-4559 Differdange, Um Bau,

constituée suivant acte reçu par instrumentant en date du 4 mars 1999, publié au Mémorial C n ° 373 en date du 25 mai 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 29 novembre 2001, publié au Mémorial C n ° 557 en date du 10 avril 2002 (conversion du capital social en € en conformité de la loi du 10 décembre 1998).

Lequel associé s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et il prend les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (€ 87.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (€ 12.500,-) à cent mille euro (€ 100.000,-) par incorporation de résultats reportés, par la création et l'émission de sept cents (700) parts sociales nouvelles.

La preuve a été fournie au notaire instrumentant de l'existence de résultats reportés permettant la présente augmentation du capital social comme il ressort du bilan de la société arrêté au 31 décembre 2010.

Une copie dudit bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

A l'instant même l'assemblée générale accepte la souscription des sept cents (700) parts sociales ainsi nouvellement émises, Monsieur Jean-François MOSAR, préqualifié.

2.- Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euro (€ 100.000,-), divisé en en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (€ 125,-) chacune."

Plus rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: Mosar, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juin 2011. Relation: EAC / 2011 / 7478. Reçu soixante-quinze euros. (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 16 juin 2011.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2011088835/44.

(110099345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Peters-Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 39.142.

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «PETERS-SPORTS S.à r.l.», avec siège social à L-1899 Kockelscheuer, 6c route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 13 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 261 du 16 juin 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 39.142,

ici représentée par son gérant unique:

- Monsieur Nico PETERS, commerçant, demeurant à L-5517 Remich, 33, rue de la Cité.

2.- Monsieur Nico PETERS, prèdit, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Arno KUSTER, employé privé, demeurant à L-9191 Welscheid, 2, Bïirderwee.

4.- Madame Brigitte WAGNER, employée privée, demeurant à L-5517 Remich, 33, rue de la Cité.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts sociales de la société "PETERS-SPORTS S.à r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

| | |
|---|-------------------|
| - Monsieur Nico PETERS, prèdit, | 60 parts |
| - Monsieur Arno KUSTER, prèdit, | 30 parts |
| - Madame Brigitte WAGNER, demeurant à Remich, | 10 parts |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 parts. |

Par les présentes, Monsieur Arno KUSTER, prénommé, déclare céder et transporter, trente (30) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prèdite société à Monsieur Nico PETERS, prèdit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde. La société "PETERS-SPORTS S.à r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière au cédant, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

Est intervenu au présent acte: Madame Brigitte WAGNER, prèdite autre associé de la société, qui déclare marquer son accord avec la prèdite cession.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "PETERS-SPORTS S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

| | |
|--|-------------------|
| - Monsieur Nico PETERS, prèdit, | 90 parts |
| - Madame Brigitte WAGNER, prèdite, | 10 parts |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 parts. |

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de Kockelscheuer à Howald et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le siège social est établi à Howald.

(Le reste sans changement.)

L'adresse sociale est fixée à L-1818 Howald, 4 rue des Joncs, Bâtiment 19.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800,- €).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nico Peters, Arno Kuster, Brigitte Wagner, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 7189. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086321/65.

(110096363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Sodeve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.355.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 20 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011086387/10.

(110096397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

SOGEROUTE, société générale de génie civil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.781.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011086389/13.

(110097219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Proton Diffusion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 52.143.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PROTON DIFFUSION sàrl, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66 bd Napoléon 1^{er},

Le même jugement a nommé juge commissaire M Jean-paul MEYERS, premier juge, et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14/07/2011 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Christine GAUTIER
22, rue Marie-Adélaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2011087775/20.

(110097979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Ecoculture, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.015.

Im Jahre zwei tausend und elf, den vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtswohnsitz zu Luxemburg. Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "ECOCULTURE S.E.C.S.", R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 147.015, mit Sitz am Luxembourg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 7. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1455 vom 27. Juli 2009.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Flora Gibert.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Robert Elvinger.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektiv Aktieninhabervertreter, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1. – Verlegung des Gesellschaftssitzes.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten. Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Einiger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, nach L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann zu verlegen.

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 1-2, erster Abschnitt, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen zu Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: R. ELVINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086624/46.

(110097188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Solvadis Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.067.800,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.081.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086392/11.

(110096881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Solvadis Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.067.800,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.081.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086393/12.

(110096882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

SOMA Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.564.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086394/10.

(110096640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Gentiannes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.216.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 mai 2011

Sont nommés administrateurs leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011088292/21.

(110099290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Sun Life S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 4, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.266.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086400/10.

(110097158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Sylan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 30.919.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086401/10.

(110096973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Timber Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Timber Opportunities S.à.r.l. en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086405/11.

(110096654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Münzbach Norco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 32.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.964.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2011

En date du 31 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur James DEROUIN et Monsieur Wyman ATWELL de leurs mandats de gérant A de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011;

- de nommer Monsieur Martin BROWN, né le 30 octobre 1954 à Oxford, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gordon YOUNG ALLISON, gérant de catégorie A

- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant de catégorie B

- Monsieur Martin BROWN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Münzbach Norco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011091946/23.

(110103627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Tojewa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 133.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011086406/11.

(110096502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Ludo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 juin 2011

- 1) L'Assemblée décide d'accepter administrateurs suivants: les démissions, avec effet immédiat, des
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974;
 - T.C.G. Gestion S.A. société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 67.822.
- 2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:
 - Monsieur Fabio GAGGINI, né le 6.03.1956 à Lugano (Suisse), demeurant au 10 Via Somaini CH-6901 Lugano (Suisse);
 - Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 de:
 - Madame Miuccia PRADA BIANCHI, née le 10.05.1948 à Milan, Italie, demeurant au 93, Corso di Porta Romana 20122 Milan, Italie.
- 4) L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974, de son poste d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat;
- 5) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration de nommer à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:
 - Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
 - Monsieur Fabio GAGGINI, né le 06/03/1956 à Lugano (Suisse), demeurant au 10 Via Somaini CH-6901 Lugano (Suisse).
- 6) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 de:
 - Madame Miuccia PRADA BIANCHI, née le 10.05.1948 à Milan, Italie, demeurant au 93, Corso di Porta Romana 20122 Milan, Italie.
- 7) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:
 - Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 8) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.A.S. SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- 9) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;
- 10) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDO S.A.

Référence de publication: 2011089208/48.

(110100221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Polarsun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.304.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 24 juin 2011 à 11,00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Sont renommés Administrateurs:

Sofie Van Herzeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg

François Manti Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg

Mme Carine Agostini, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011088526/21.

(110099378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Tac O Tac, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.119.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086409/10.

(110097160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Tatanka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.037.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086410/9.

(110096925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Templar S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.647.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086413/10.

(110096870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.250.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 juin 2011, que Monsieur Peter Neubacher, gérant, a été démis de ses fonctions au sein du conseil de gérance avec effet immédiat. Le conseil nomme en son remplacement Armin Selthofer, né le 26/02/1975 à Aidenbach, Allemagne avec adresse professionnelle au 3a Dr Emil-Brichta-Straße, 94036 Passau, Allemagne.

Le conseil de gérance se composera dorénavant comme suit:

- Anthony Charles Tovey Martin,
- Antoine Clauzel,
- François Bourgon,
- Gerhardt Sundt,
- Sven Weise,
- Rudolf Sprengel, et
- Armin Selthofer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blue Holding Luxembourg Sàrl

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2011090120/25.

(110101095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Corado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.386.

In the year two thousand eleven, on the eighth of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CORADO S.A., a «société anonyme», having its registered office at L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B number 158.386, incorporated by deed of the undersigned notary, on January 21st, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 809 of the 26th of April 2011.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN private employee, and the meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, thirty-one thousand (31.000) shares, actually in circulation are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the object of the Company and amendment of Article 4 of the Articles of Association.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting resolves to change the object of the Company and as consequence the meeting resolves to amend the Article four of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 4.** The corporation may carry out any services, consulting, evaluation, development or management of project of oil, gas companies and the management of software projects.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORADO S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 158.386, constituée suivant acte reçu par la soussignée, le 21 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 26 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions, actuellement en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra accomplir tous services, conseils, évaluation, développement ou gestion de projet dans le secteur du pétrole, du gaz et de la gestion de projets informatiques.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les soussignés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2011. LAC/2011/26975. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083066/105.

(110093153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

S&H Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 155.576.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2011 a été nommé Administrateur:

Madame Sonia-Leonie Karnstedt, née le 5 avril 1969 à Leningrad (Russie), demeurant professionnellement à D-10405 Berlin - Belforter Strasse 2

En remplacement de

Monsieur Valerio RAGAZZONI, Administrateur démissionnaire

Et a été nommé Commissaire aux Comptes:

DELOITTE S.A., R.C.S Luxembourg. 67895, établie à L-2220 Luxembourg - 560, rue de Neudorf

En remplacement de

AUTONOME DE REVISION, Commissaire aux Comptes démissionnaire

jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016 sur l'exercice au 31.12.2015.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011087790/20.

(110097784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 178.402.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.”, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 3 February 2009, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) number 497 dated 6 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.635 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 30 March 2011, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 160,662 (one hundred sixty thousand six hundred sixtytwo) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 17,740,000 (seventeen million seven hundred forty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 160,662,000 (one hundred sixty million six hundred sixty-two thousand United States Dollars) to USD 178,402,000 (one hundred seventy-eight million four hundred two thousand United States Dollars) by the issuance of 17,740 (seventeen thousand seven hundred forty) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 159,668,000 (one hundred fifty-nine million six hundred sixty-eight thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 17,740,000 (seventeen million seven hundred forty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 160,662,000 (one hundred sixty million six hundred sixty-two thousand United States Dollars) to USD 178,402,000 (one hundred seventy-eight million four hundred two thousand United States Dollars) by the issuance of 17,740 (seventeen thousand seven hundred forty) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 159,668,000 (one hundred fifty-nine million six hundred sixty-eight thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 400,000 (four hundred thousand) shares held by the Sole Shareholder in Abbott Seiyaku KK, a company organized and existing under the laws of Japan, having its registered office at Tabata Asuka Tower, 1-1, Tabata 6-chome, Kita-ku, Tokyo, Japan (“Solvay Japan”), and representing 100% (one hundred percent) of the share capital of Solvay Japan (the “Contributed Shares”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contributed Shares (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 177,408,000 (one hundred seventy-seven million four hundred eight thousand United States Dollars) being the USD equivalent of EUR 126,000,000 (one hundred twenty-six million Euro) following the EUR/USD exchange rate of 1.4080 provided by Bloomberg on 29 March 2011.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 March 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;
 - c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;
 - d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on March 31st, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 178,402 (one hundred seventy-eight thousand four hundred two) shares.

The notary acts that the 178,402 (one hundred seventy-eight thousand four hundred two) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 178,402,000 (one hundred seventy-eight million four hundred two thousand United States Dollars), represented by 178,402 (one hundred seventy-eight thousand four hundred two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 30 mars 2011, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 160.662 (cent soixante mille six cent soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 17.740.000 USD (dix-sept millions sept cent quarante mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 160.662.000 USD (cent soixante millions six cent soixante-deux mille Dollars américains) à 178.402.000 USD (cent soixante-dix-huit millions quatre cent deux mille Dollars américains) par l'émission de 17.740 (dix-sept mille sept cent quarante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 159.668.000 USD (cent cinquante-neuf millions six cent soixante-huit mille Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.-Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.-Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 17.740.000 USD (dix-sept millions sept cent quarante mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 160.662.000 USD (cent soixante millions

six cent soixante-deux mille Dollars américains) à un montant de 178.402.000 USD (cent soixante dix-huit millions quatre cent deux mille Dollars américains) par l'émission de 17.740 (dix-sept mille sept cent quarante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 159.668.000 USD (cent cinquante-neuf millions six cent soixante-huit mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 400.000 (quatre cent mille) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Abbott Seiyaku KK, une société organisée et régie selon les lois du Japon, ayant son siège social au Tabata Asuka Tower, 1-1, Tabata 6-chome, Kitaku, Tokyo, Japon («Solvay Japan»), et représentant 100% du capital social de Solvay Japan (les «Parts Apportées»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts Apportées (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 177,408,000 USD (cent soixante-dix-sept millions quatre cent huit mille Dollars américains), soit l'équivalent de 126.000.000 EUR (cent vingt-six millions euros) suivant le taux de change EUR/USD de 1,4080 fourni par Bloomberg le 29 mars 2011.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 31 mars 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 31 mars 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport de Parts, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 178.402 (cent soixante-dix-huit mille quatre cent deux) parts sociales.

Le notaire établit que les 178.402 (cent soixante-dix-huit mille quatre cent deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 178.402.000 USD (cent soixante-dix-huit millions quatre cent deux mille Dollars américains), représenté par 178.402 (cent soixante-dix-huit mille quatre cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: EAC/2011/4832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011078408/250.

(110087307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON REUTERS FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011086417/11.

(110096808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Reinhausen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 72, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 148.107.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Roger SCHEECK, Administrateur, rue de la Vallée, L-7337 Heisdorf, Luxembourg;
- Mr Johannes Félix GEBAUER, Administrateur, 8, Falkensteinstrasse, D-93059 Regensburg, Allemagne;
- Mr Uwe HIMMELSTOSS, Administrateur, 8, Falkensteinstrasse, D-93059 Regensburg, Allemagne;
- Michael Gerhard ROHDE, Administrateur, Président, 8, Falkensteinstrasse, D-93059 Regensburg, Allemagne.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011, L'assemblée générale du 24 juin 2011 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes:

- RSM AUDIT LUXEMBOURG Sàrl, cabinet de révision agréé, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 113.621.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour REINHAUSEN LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011088539/21.

(110098940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Caladan SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.389.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ACTE CO. LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318227,

Ici représentée par Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial (la «Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de CALADAN SPF, S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours,

cependant, dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant sur la Société de gestion de Patrimoine Familial.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, selon le cas, ou par (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par (iii) la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par (iv) les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par

le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mercredi du mois de juin à 16 heures et pour la première fois en 2012.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents EUROS (EUR 1.300).

Souscription et Libération

Les 150 (cent cinquante) actions ont été souscrites par ACTE CO. LIMITED, précitée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L – 1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
 - a) Monsieur Andrea CARINI, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli LYBIE (LAR), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - b) Monsieur Grégorio PUPINO, employé privé, né le 26 février 1979 à Taranto (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - c) Madame Hélène MERCIER, employée privée, née le 1^{er} février 1972 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012: Fiduciaire Mevea Luxembourg S. à r.l., avec siège social à L – 1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon, RCS Luxembourg B numéro 156455.
4. Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Andrea CARINI, précité.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant es qualité qu'il agit attentif au fait que les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF, ce qui est expressément reconnu par ledit comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Gregorio Pupino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2011. LAC / 2011 / 24653. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011081263/184.

(110090893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

I.I.C. International Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.229.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L- 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, 12,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "I.I.C. INTERNATIONAL INVESTMENTS COMPANY S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'or-

dre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs par la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle gère en outre sa trésorerie et ses liquidités, y compris par des placements du marché monétaire, et des valeurs et instruments financiers à ces fins.

La Société peut également se livrer à l'acquisition, la détention, la vente, l'échange, la construction, la prise en location, la mise en location, et la mise en valeur d'objets immobiliers au sens large, le tout soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

Elle peut d'une manière générale encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000.- EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 100.000.- EUR (cent mille euros) qui sera représenté par 10.000.- (dix mille) actions d'une valeur de 10.- EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne (l'administrateur unique), qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2012.

Souscription

Le capital social et les 3.100 (trois mille cent actions) créées ont été toutes entièrement souscrites par le comparant Monsieur Claude GEIBEN, préqualifié.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen de l'original d'un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500.- EUR (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Danielle KIRSCH, employée privée, née le 10 janvier 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,
- Madame Carole CAHEN, employée privée, née le 31 octobre 1972 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,
- Madame Marie-Pierre DENIS, employée privée, née le 20 juillet 1965 à Villerupt, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au R.C.S. sous le numéro B128554.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2016.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2011. LAC/2011/25744. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077813/219.

(110087124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Tectone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 127.025.

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Joao Paulo ANDRADE, employé privé, né à Carvalho, (Portugal), le 26 janvier 1974, demeurant à L-6550 Berdorf, 18, Um Millewee, et

2.- Monsieur Paulo Sergio FERREIRA, employé privé, né à Gondomar, (Portugal), le 12 novembre 1971, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 9, rue de Bigelbach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "TECTONE S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.025 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1176 du 15 juin 2007,

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent faire une augmentation de capital en espèces d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,-EUR), pour porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) à un montant deux cent quarante-quatre mille euros (244.000,- EUR), sans création, ni émission de nouvelles parts sociales, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales de son montant actuel de deux cent cinquante euros (250,- EUR), à un montant de deux mille quatre cent quarante euros (2.440,- EUR).

La somme de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- EUR) se trouve à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-quatre mille euros (244.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux mille quatre cent quarante euros (2.440,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Joao Paulo ANDRADE, employé privé, demeurant à L-6550 Berdorf, 18, Um Millewee, cinquante-cinq parts sociales, | 55 |
| 2.- Monsieur Paulo Sergio FERREIRA, employé privé, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 9, rue de Bigelbach, quarante-cinq parts sociales, | 45 |
| Total: cent parts sociales, | 100 |

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.600,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Joao Paulo ANDRADE, Paulo Sergio FERREIRA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2011. Relation GRE/2011/2247. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086412/52.

(110096919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON REUTERS HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011086418/11.

(110096807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Traidco s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.356.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clemency, le 20 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011086420/10.

(110096403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

C & L Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.549.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie à Luxembourg le 21 juin 2011 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;

- Monsieur Marc KOEUNE;

- Madame Nicole THOMMES;

- Madame Andrea DANY;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011090666/26.

(110102161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Treat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.768.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086422/9.

(110096924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Unirack Western Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.634.

—
Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011086423/12.

(110096817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

United Cashmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.233.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086425/10.

(110096621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.221.

Par résolutions signées en date du 27 mai 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Frank Przygodda, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Fredrik Arp, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 12, Caprigata, 21753 Malmoë, Suède
- Richard Ivimey-Cook, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 10, The Chesnuts, OX14 3XN Abingdon, Oxon, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011092070/23.

(110103367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Panama Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.114.

In the year two thousand and eleven,

On the first day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Panama Luxco S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated by deed of notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on 2 July 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 1663 of 16 August 2010, modified by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 15 December 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 887 of 4 May 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 154,114.

The meeting is chaired by Mrs Olga MILYUTINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Miss Mia VOSS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Claude BUFFIN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-one thousand euro (EUR 221,000.00) so as to raise it from its current amount of twenty-nine thousand euro (EUR 29,000.00) up to two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.00) through the issue of twenty-two million one hundred thousand (22,100,000) shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, through the conversion of twenty-two million one hundred

thousand (22,100,000) convertible preferred equity certificates having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, issued by the Company (“CPECs”).

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.00) represented by twenty-five million (25,000,000) shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.”

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital by an amount of two hundred and twenty-one thousand euro (EUR 221,000.00) so as to raise it from its current amount of twenty-nine thousand euro (EUR 29,000.00) up to two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.00) through the issue of twenty-two million one hundred thousand (22,100,000) shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each through the conversion of:

- Two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and eighty-seven (2,369,987) CPECs having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are currently held by the shareholder “QUADRIVIO SGR S.p.A.”, having its registered office in I-20121 Milano, Via Appiani 7, into two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and eighty-seven (2,369,987) new shares of the Company having a nominal par value of one eurocent (EUR 0.01) each;

- Six hundred and thirty-nine thousand two hundred and thirty-six (639,236) CPECs having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are currently held by the shareholder “CHANGE CAPITAL COINVEST IIB LP”, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, into six hundred and thirty-nine thousand two hundred and thirty-six (639,236) new shares of the Company having a nominal par value of one eurocent (EUR 0.01) each;

- One million one hundred and seventy-seven thousand two hundred and fifty-nine (1,177,259) CPECs having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are currently held by the shareholder “CHANGE CAPITAL CO-INVEST II LP INC.”, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, into one million one hundred and seventy-seven thousand two hundred and fifty-nine (1,177,259) new shares of the Company having a nominal par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and

- Seventeen million nine hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (17,913,518) CPECs having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are currently held by the shareholder “CHANGE CAPITAL FUND II LP INC.”, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, into seventeen million nine hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (17,913,518) new shares of the Company having a nominal par value of one eurocent (EUR 0.01) each;

The twenty-two million one hundred thousand (22,100,000) new shares have been subscribed as follows:

“QUADRIVIO SGR S.p.A.”, prenamed, has subscribed to two million three hundred and sixty-nine thousand nine hundred and eighty-seven (2,369,987) new shares,

“CHANGE CAPITAL CO-INVEST IIB LP”, prenamed, has subscribed to six hundred and thirty-nine thousand two hundred and thirty-six (639,236) new shares,

“CHANGE CAPITAL CO-INVEST II LP INC”, prenamed, has subscribed to one million one hundred and seventy-seven thousand two hundred and fifty-nine (1,177,259) new shares, and

“CHANGE CAPITAL FUND II LP INC”, prenamed, has subscribed to seventeen million nine hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (17,913,518) new shares of the Company having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each;

All the shares so subscribed have been fully paid up.

The total contribution of two hundred and twenty-one thousand euro (EUR 221,000.00) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Proof of the reality of this contribution has been given to the undersigned notary by the production of an audit report drawn up by an independent auditor, namely Mr Jean-Bernard ZEIMET, from the company "TEMAUDIT S.A.", with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dated 11 May 2011, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the conversion of the CPECs does not correspond at least to the nominal value of the 22.100.000 new shares of 0,01 EUR each of PANAMA LUXCO S.à r.l. to be issued, being of a total value of 210.000 EUR."

This audit report, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence, the general meeting of partners decides to amend article five, first paragraph of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"**Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.00) represented by twenty-five million (25.000.000) shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro (EUR 3,000.00).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze,

Le premier juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Panama Luxco S.à r.l.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1663 du 16 août 2010, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 887 du 4 mai 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 154.114.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Mia VOSS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude BUFFIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de deux cent vingt-et-un mille euros (EUR 221,000.00) afin de le porter de sa valeur actuelle de vingt-neuf mille euros (EUR 29,000.00) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250,000.00) par l'émission de vingt-deux millions cent mille (22,100,000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0.01) chacune, par conversion de vingt-deux millions cent mille (22,100,000) certificats de capitaux préférentiels convertibles ayant une valeur de un cent d'euro (EUR 0.01) chacun, émis par la Société ("CPECs").

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.»

3. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent vingt-et-un mille euros (EUR 221.000,00) afin de le porter de sa valeur actuelle de vingt-neuf mille euros (EUR 29.000,00) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) par l'émission de vingt-deux millions cent mille (22.100.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune par la conversion de:

- Deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (2.369.987) CPECs d'une valeur de un cent d'euro (EUR 0,01) chacun, actuellement détenus par l'associée "QUADRIVIO SGR S.p.A.", ayant son siège social à I-20121 Milano, Via Appiani 7, en deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (2.369.987) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune;

- Six cent trente-neuf mille deux cent trente-six (639.236) CPECs d'une valeur de un cent d'euro (EUR 0,01 Euros) chacun, actuellement détenus par l'associée "CHANGE CAPITAL CO-INVEST IIB LP", ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Iles de la Manche, en six cent trente-neuf mille deux cent trente-six (639.236) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune;

- Un million cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-neuf (1.177.259) CPECs d'une valeur de un cent d'euro (EUR 0,01) chacun, actuellement détenus par l'associée "CHANGE CAPITAL CO-INVEST II LP INC.", ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Iles de la Manche, en un million cent soixantedix-sept mille deux cent cinquante-neuf (1.177.259) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et

- Dix-sept millions neuf cent treize mille cinq cent dix-huit (17.913.518) CPECs d'une valeur de un cent d'euro (EUR 0,01) chacun, actuellement détenus par l'associée "CHANGE CAPITAL FUND II LP INC.", ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Iles de la Manche, en dix-sept millions neuf cent treize mille cinq cent dix-huit (17.913.518) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les vingt-deux millions cent mille (22.100.000) nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

"QUADRIVIO SGR S.p.A.", prénommée, a souscrit à deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (2.369.987) nouvelles parts sociales,

"CHANGE CAPITAL CO-INVEST IIB LP", prénommée, a souscrit à six cent trente-neuf mille deux cent trente-six (639.236) nouvelles parts sociales,

"CHANGE CAPITAL CO-INVEST II LP INC", prénommée, a souscrit à un million cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-neuf (1.177.259) nouvelles parts sociales, et

"CHANGE CAPITAL FUND II LP INC prénommée, a souscrit à dix-sept millions neuf cent treize mille cinq cent dix-huit (17.913.518) nouvelles parts sociales.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées.

L'intégralité de l'apport des deux cent vingt-et-un mille euros (EUR 221.000,00) est entièrement alloué au capital social. Il n'y pas eu de prime d'émission.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 11 mai 2011, dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, de la société «TEAMAUDIT S.A.» ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the conversion of the CPECs does not correspond at least to the nominal value of the 22.100.000 new shares of 0,01 EUR each of PANAMA LUXCO S.à r.l. to be issued, being of a total value of 210.000 EUR."

Ce rapport de vérification, paraphé «ne varietur», restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: O. Milyutina, M. Voss, J.-C. Buffin, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 26013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011081582/209.

(110091168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

J. Kuske / A. Kerschen

Référence de publication: 2011086427/11.

(110096540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Versailles III, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.198.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011086429/13.

(110096832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Wigre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.604.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086438/10.

(110096961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

SACAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 95.856.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 16 juin 2011, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de Madame Sylvie Abtal-Cola, Monsieur Johan Dejans, Monsieur Massimo Longoni, et Monsieur Yves Fourchy en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

L'assemblée générale a également décidé de renouveler le mandat de Monsieur Massimo Longoni en tant qu'administrateur-délégué avec effet immédiat.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Marcel Stephany, et ce avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011088062/20.

(110098665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Würzburg Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.724.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086444/9.

(110096627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Xansa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 31.770.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XANSA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011086446/11.

(110097271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.520.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.367.

—
Il résulte d'un premier contrat de cession de parts sociales, signé en date du 3 mai 2011 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate II S.à r.l., située au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé nonante-six mille nonante-six (96.096) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ERE HGP S.à r.l. située au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Il résulte d'un second contrat de cession de parts sociales, signé en date du 3 mai 2011 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate II US S.à r.l., située au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé quatre mille sept cent quatre (4.704) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à ERE HGP S.à r.l. précitée;

De sorte que, suite à ces transferts:

- 1) Europa Real Estate II S.à r.l., précitée, ne détient désormais plus aucune part sociale de la Société,
- 2) Europa Real Estate II US S.à r.l., précitée, ne détient désormais plus aucune part sociale de la Société,
- 3) ERE HGP S.à r.l., précitée, détient désormais 100.800 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011090134/25.

(110100560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Yin Yang, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 119.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086447/9.

(110096845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Agence Immobilière Toussaint Abby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 23A, rue Nic Welter.

R.C.S. Luxembourg B 73.094.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour Agence Immobilière Toussaint Abby S.à.r.l.

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086487/13.

(110098065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Amadecin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.734.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Asconia S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number RCS B 151.540, being the sole shareholder of "Amadecin S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, resulting from the de-merger of Amadelux Investments S.à r.l. (RCS Luxembourg B 105.857), pursuant to the deed of notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, of 9th July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1951 of 21 September 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.734, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 April 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Articles of the Company were amended for the last time on 14 October 2010 pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-2705 of 9 December 2010.

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all four hundred fifty thousand (450,000) shares in issue in the Company.
2. The sole shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

A) Acknowledgement of net profits and premium;

B) Allocation of forty thousand euro (€40,000) of the profits being 10% of the issued share capital further to item (C.) to the legal reserve;

C) Approval of the repurchase of all fifty thousand (50,000) outstanding Class I Shares at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class I Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class I Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company, approval of the Total Cancellation Amount; acceptance of the repurchase of all Class I Shares by the Class I shareholder; cancellation of all fifty thousand (50,000) outstanding Class I Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (€50,000); consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of Class I Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board; allocation to premium;

- Consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of references as appropriate to "Class I" to read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at four hundred thousands Euro (€400,000) divided into fifty thousand (50,000) Class A Shares, fifty thousand (50,000) Class B Shares, fifty thousand (50,000) Class C Shares, fifty thousand (50,000) Class D Shares, fifty thousand (50,000) Class E Shares, fifty thousand (50,000) Class F Shares, fifty thousand (50,000) Class G Shares, and fifty thousand (50,000) Class H Shares,

each Share with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class H).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. “

All of the above having been agreed, the sole shareholder of the Company passed the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder acknowledged the net profits and an available premium as at 14 April 2011.

The Sole Shareholder noted that the legal reserve represented 10% of the issued share capital of the Company and then decided not to vote further allocation. The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all fifty thousand (50,000) outstanding Class I Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class I Shares in issue and hence the liquidation of an entire class

of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Total Available Amount of seven hundred twenty eight million four hundred fifty four thousand two hundred and twenty Euro (€ 728,454,220).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at three hundred four million one hundred thirty three thousand three hundred twenty three Euro (€ 304,133,323) and the payment thereof to the Class I Shareholders in one or more instalments.

The Sole Shareholder noted the acceptance by the Class I shareholders to the repurchase of all Class I Shares at the Total Cancellation Amount.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all fifty thousand (50,000) Class I Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (€50,000) to four hundred thousands Euro (€400,000).

The Sole Shareholder resolved to allocate the Total Cancellation Amount as to fifty thousand Euro (€50,000) to the share capital (as per the share capital reduction) and the balance to premium (demerger premium).

The Sole Shareholder further resolved to reduce the legal reserve account from forty five thousand Euros (€ 45,000) to forty thousand Euro (€40,000) to reflect the share capital reduction and to allocate the amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder then resolved to amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the sole shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,300.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Asconia S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.540, étant l'associé unique de «Amadecin S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, résultant de la scission de Amadelux Investments S.à r.l. (RCS Luxembourg B105.857) suivant un acte du 9 juillet 2010 reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1951 du 21 septembre 2010 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.734, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration en date du 14 avril 2011 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec ledit acte).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 octobre 2010 à la suite d'un acte notarié de Maître Hellinckx publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-2705 du 9 décembre 2010.

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales émises dans la Société.
2. L'associé unique prend des décisions sur les points suivants:
 - Constat des bénéfices nets et de la prime;
 - Allocation de quarante mille Euros (€ 40.000) des bénéfices, représentant 10% du capital social émis en vertu du point (C), à la réserve légale;
 - Approbation du rachat de toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe I émises à la Valeur d'Annulation par Part (étant le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe I) conformément aux statuts de la Société en vue de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe I émises et ainsi à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, approbation du Montant Total d'Annulation; acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe I par l'associé de Classe I; annulation de toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe I émises ainsi rachetées et réduction en conséquence du capital social émis de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (€ 50.000); réduction consécutrice de la réserve légale et allocation au compte de réserves librement distribuables; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale à (l'ancien) détenteur de Parts Sociales de Classe I en numéraire et/ou en nature, en une ou plusieurs tranches comme déterminé par le conseil de gérance; affectation à la prime;

- Modification en conséquence de l'article 5 des Statuts pour refléter le nouveau montant du capital social émis de la Société et suppression des références aux Parts Sociales de Classe I tel qu'approprié, qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent mille Euros (€ 400.000) divisé en cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe A, cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe B, cinquante mille (50 .000) Parts Sociales de classe C, cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe D, cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe E, cinquante mille (50 .000) Parts Sociales de classe F, cinquante mille (50 .000) Parts Sociales de classe G, et cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe H.

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (€1) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe H).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Après approbation de tout ce qui précède, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique constate les bénéfices et la prime disponible en date du 14 avril 2011.

L'Associé Unique note que la réserve légale représente 10% du capital social émis de la société et décide alors de ne pas voter une allocation supplémentaire.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe I émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société en vue de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe I émises et par conséquent à la liquidation d'une classe entière de Parts Sociales de la Société. L'Associé Unique a approuvé le Montant Total Disponible de sept cent vingt huit millions quatre cent cinquante quatre mille deux cent vingt Euros (€ 728.454.220).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation fixé à trois cents quatre millions cent trente trois mille trois cent vingt trois Euros (€ 304.133.323) et le paiement de celui-ci aux associés de Classe I en une ou plusieurs tranches.

L'Associé Unique a noté l'acceptation par l'associé de Classe I de racheter toutes les Parts Sociales de Classe I au Montant Total d'Annulation.

L'Associé Unique décide dès lors d'annuler toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe I rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (€ 50.000) à quatre cent mille Euros (€ 400.000).

L'Associé Unique a décidé d'allouer le Montant Total d'Annulation à concurrence de cinquante mille Euros (€50,000) au capital social (suite à la réduction du capital social), et le solde à la prime (prime d'émission).

L'actionnaire Unique a ensuite décidé de réduire le compte de la réserve légale de quarante cinq mille euros (45.000 €) à quarante mille euros (40.000 €) pour refléter la réduction du capital social et d'en affecter le montant au compte réserves librement distribuables de la Société

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 des Statuts comme indiqué dans l'ordre du jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 2.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18716. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011084474/209.

(110094674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Sutter International Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Sutter International Group S.C.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.518.

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «SUTTER INTERNATIONAL GROUP S.C.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 85518, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 28 novembre 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 661 du 29 avril 2002

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée demeurant à Schouweiler

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DIX (10) actions de commandité et les DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (19.990) actions de commanditaire représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme légale de la société d'une société en commandite par actions en une société anonyme.
2. Changement de la dénomination sociale et refonte complète des statuts afin de les adapter à ceux d'une société anonyme.
3. Acceptation de la démission du Gérant et du Conseil de Surveillance;

4. Nomination d'un Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société, sans interrompre sa personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société anonyme en conformité avec les dispositions de l'article 3 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et d'échanger les dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) actions de commanditaire et les dix (10) actions de commandité ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en vingt mille (20.000) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et d'attribuer les nouvelles actions de la SA aux actionnaires existants dans la proportion de leur participation dans la SCA.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SUTTER INTERNATIONAL GROUP S.A., et par conséquent de modifier totalement les Statuts de la Société afin de les adapter à ceux d'une société anonyme ainsi qu'il suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SUTTER INTERNATIONAL GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) divisé en VINGT MILLE (20.000) actions de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Arturo SUTTER, demeurant à Borghetto Barbera (Italie) Località Leigozze n.1 de sa qualité de gérant («associé-commandité») de la Société, et la démission des membres du conseil de surveillance et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration à trois.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme membres du Conseil d'Administration à partir de ce jour:

Monsieur Arturo SUTTER, demeurant à Borghetto Barbera (Italie) Località Leigozze n. 1.

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015:

- GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à siège à Strovolos Center, Office 204 Strovolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18713. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011080251/160.

(110089635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Zenners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 8, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 153.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086449/10.

(110096619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Zork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.110.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086450/10.

(110096972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

ML Infrastructure Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.669.

Extrait des Décisions Ecrites de l'Associé Unique en date du 1^{er} Juin 2011

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique du 1^{er} Juin 2011 les décisions suivantes (traduction libre):

"Première Décision:

D'accepter la démission de la personne suivante de sa fonction de "Geschäftsführer" de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Barnaba RA VANNE, demeurant professionnellement à 2 King Edward Street, GB-EC1A 1HQ London, United Kingdom.

Seconde Décision:

De nommer la personne suivante en tant que "Geschäftsführer" de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Jeffrey M. ATKINS, né le 23 décembre 1956 à Massachusetts (USA), demeurant professionnellement à 135 S. La Salle Street, Chicago, Illinois 60603, USA."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juin 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011092179/23.

(110103107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Cd Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 54, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 74.158.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086552/9.

(110097845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

GM Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.221.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Holdinggesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H." (Handelsregisternummer B 96272), mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, gegründet zufolge Urkunde des Notars Paul BETTINGEN, mit dem damaligem Amtswohnsitz in Wiltz vom 14. November 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 347 vom 24. September 1991,

hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden, Herrn Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Hinderhausen, 82;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX Euro Financial and Tax Consult S.à r.l.", (Handelsregisternummer B95951), mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, gegründet zufolge Urkunde des Notars Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettembourg vom 6. November 1987, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 38 vom 12. Februar 1988,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Hermann-Josef Lenz, vorgeannt.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer.

Art. 1. Unter der Bezeichnung "GM FINANCE GROUP S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermittlung und der Verkauf von Finanzdienstleistungen. Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31 000) Euro , eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Wenn die Gesellschaft durch einen Aktionär gegründet wird, oder falls durch Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der "einzigster Verwalter" genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter, solange die Gesellschaft einen einzigen Verwalter hat. Wenn eine juristische Person Verwalter oder Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51 bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vertritt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungs-handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Falls die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, wird die Gesellschaft gegenüber Drittpersonen durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters rechtsgültig verpflichtet. Falls die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, dann ist zur Verpflichtung der Gesellschaft Dritten gegenüber und unter allen Umständen die Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes obligatorisch und unumgänglich.

Das delegierte Verwaltungsratsmitglied kann alle Tätigkeiten ausüben, die unter Artikel 4 als Gegenstand der Gesellschaft beschrieben wurden, gemäss den durch das Mittelstandsministerium berücksichtigten Kriterien. Somit ist die Gesellschaft Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch dessen Unterschrift und der Unterschrift einer der beiden anderen Verwalter.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitest-gehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem zweiten Mittwoch des Monats Juli um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vorder Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 20. Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

| | |
|--|-----|
| Die anonyme Holding Gesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H.", vorgenannt, sechshundert-neunzehn Aktien | 619 |
| Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX, Euro Financial Control and Tax Consult S.ä r.l", vorgeannt, eine Aktie | 1 |
| Total: sechshundertzwanzig Aktien | 620 |

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausendfünfhundert (1 500) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

- Herr Marco LAUMANN, Dipl. EU-Bankinvestmentberater, geboren am 17. Juni 1982 in Sinsheim (Deutschland), wohnhaft in D-74889 Sinsheim (Deutschland), Waibstadter Strasse, 29.

- Herr Guido JOHANNNS, Versicherungsmakler, geboren am 26. November 1966 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54669 Bollendorf (Deutschland), auf den Oesen, 15.

- Herr Thore HAUERT, Industriekaufmann, geboren am 29. September 1984 in Sinsheim (Deutschland), wohnhaft in D-74889 Sinsheim (Deutschland), Heiligwaldstrasse, 3. 3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von sechs Jahren.

- Herr Marco LAUMANN, vorgeannt.

- Herr Guido JOHANNNS, vorgeannt.

4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die Unterschrift eines Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren.

Herr Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, geboren am 16. Mai 1955 in Winterspelt-Eigelscheid, Matrikel ? 1955 05 16 597, (Deutschland), wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 10 mai 2011. Relation: DIE/2011/4660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Diekirch, den 17. Mai 2011.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2011080323/175.

(110086979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.888.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011086451/11.

(110096801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.888.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011086452/11.

(110096802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.